



Retrait sans procuration et erreur de compte

Par **fifi95**, le **01/03/2009** à **16:13**

bonjour,

Le directeur de ma banque m'a appelé pour me dire qu'1 erreur avait été faite: mon conjoint serait venu déposer au guichet 1 chèque de 8000€, et l'agent lui aurait remis en échange 1 chèque de banque du même montant. Or, ces opérations ont été effectuées sur le compte d'une autre personne ayant le même nom et prénom que moi. Le problème est que le chèque déposé est revenu impayé, donc cette personne a été débitée de 8000€ par erreur. Et le + gros problème est que je n'ai jamais été au courant de ces opérations faites par mon conjoint, qu'il n'a aucune procuration sur mon compte, et je n'ai jamais vu ces 8000€. Mais le directeur de la banque m'a appelé pour que je rembourse cette personne, je lui ai écrit que n'étant pas concernée, et mon conjoint n'ayant pas de procuration, si 1 erreur avait été commise de leur part, je n'étais pas responsable. Il m'a répondu que si je ne remboursais pas dans les 24h, je verrais ça avec les avocats de la banque! En +, je suis depuis plusieurs semaines en transfert de livrets vers mon autre banque, j'ai voulu réaliser des virements cette semaines, le directeur les a annulés, bien sûr, sans me recrediter les frais de virement, et je m'aperçois hier qu'il m'a débitée la somme de 8000€! Je ne sais + quoi faire, il m'a harcelé au téléphone toute la semaine (environ 25 appels par jour), il a appelé mes parents et ma soeur qui sont dans la même banque que moi, leur a raconté toute l'histoire, maintenant j'ai ma famille à dos, ils ont honte de cette histoire... je ne sais + quoi faire, j'ai tout perdu, 8000€, et je suis embrouille avec mon conjoint et ma famille... Quels sont mes droits?

Par **Paula**, le **02/03/2009** à **18:38**

Bonjour,

Je vous conseille d'aller voir un Avocat dans les meilleurs délais. Il y a des consultations gratuites au Palais de Justice de votre ville.

Cordialement